

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019573	Date d'inspection Le 15 novembre 2024	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	22 nov. 2024	
Commentaires : Dans deux salles de classe sur quatre, les activités quotidiennes ne sont pas délibérément planifiées et documentées. Dans une salle, les planifications sont manquantes depuis deux semaines. Dans une autre classe, les planifications sont manquantes depuis une semaine. Les activités quotidiennes doivent comprendre des programmations délibérément planifiées et documentées.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	22 nov. 2024	
Commentaires : Dans 1 des 12 dossiers vérifié, l'adresse des contacts d'urgence est incomplète. Tous les dossiers des enfants doivent contenir les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes avec qui communiquer en cas d'urgence. L'exploitante doit s'assurer que tous les dossiers des enfants sont complets.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : b) de permettre à l'enfant, en cas de maladie ou de vêtement souillé, de prendre une douche ou un bain ou de donner une douche ou un bain à l'enfant.	27(b)	15 nov. 2024	
Commentaires : Dans 1 des 12 dossiers vérifiée, le consentement pour le bain est manquant. Tous les consentements doivent être remplis dans chaque dossier des enfants. L'exploitante doit s'assurer que tous les dossiers des enfants sont complets.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	12 nov. 2024	12 nov. 2024
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe dans une salle une bouteille de crème à raser qui est dans une armoire non barrée. Dans une autre salle la Mentore en Assurance de la Qualité observe une bouteille de neige artificielle en aérosol qui est dans une armoire non barrée. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé. Un membre du personnel a verrouillé l'armoire à la demande de la Mentore en assurance de la qualité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

LA Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été observés ;

- Les dossiers des enfants
- Les consentements signés dans le dossier des enfants
- L'espace de rangement
- Les activités quotidiennes

Le ratio fut respecté au moment de la visite. La Mentore en Assurance de la Qualité observe les enfants manger la collation (boite a dîné.). La MAQ observe aussi une classe faire la causerie et une autre classe faire une activité de bricolage du père Noël.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 novembre 2024

Date

original signé par
Christine Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 novembre 2024

Date